

6 – Chacun doit respecter les règles de communication :

- Respecter les modalités de communication instaurées dans l'établissement :
 - ➔ Le cahier de liaison
 - ➔ La boîte mail de l'établissement et/ou de la classe
- Le contenu des écrits et des échanges doit être respectueux.

7 – Les sanctions :

- Les sanctions (liste non exhaustive) :
 - ➔ Avertissement oral et rappel à l'ordre.
 - ➔ Réparation éducative.
 - ➔ Isolement momentané dans la classe.
 - ➔ Travail d'intérêt général.
 - ➔ Travail de réflexion écrit
 - ➔ Travail supplémentaire
 - ➔ Mot dans le cahier de liaison et/ou par le biais d'un mail à faire viser par les responsables légaux.
 - ➔ Exclusion temporaire de la classe.
 - ➔ Retenue un soir après la classe.
 - ➔ Avertissement écrit.
 - ➔ Non participation à une sortie.
 - ➔ Exclusion temporaire de l'établissement .
 - ➔ Exclusion définitive de l'établissement.
- Les outils pour accompagner l'enfant dans sa posture d'élève :
 - ➔ La météo du comportement.
 - ➔ Lieu de réflexion dans la classe.
 - ➔ Échange verbal et/ou écrit entre enseignant/parents/enfant.
 - ➔ Mise en place d'un contrat de comportement.
 - ➔ Travail écrit de réflexion sur la faute commise.
 - ➔ RDV entre famille/enseignant/chef d'établissement.



Le règlement ci-dessus a été rédigé et relu par l'équipe enseignante de l'établissement.
L'inscription de votre enfant à l'école signifie que vous acceptez le présent règlement ainsi que ses sanctions éventuelles.

Mr et/ou Mme..... responsable(s) de l'enfant.....

Déclare(nt) avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engage(nt) à le respecter. En cas de non respect, le contrat d'éducation entre la famille et l'école peut alors être rompu par l'établissement.

Signatures de l'enfant et des parents

Signature de l'équipe éducative de l'école (personnel et enseignants)